L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 4 FEVRIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

Le hasard nous avait, hier, vers les 10 heures du soir, amené dans les environs de l'Opéra. On y répétait à force, sur la scène, au foyer, dans les salles réservées aux leçons, dans celles consacrées à la danse. C'est que, à mesure que nous approchons de la clôture, l'activité devient plus grande. Nous allons entrer dans la dernière semaine de l'exploitation de cette année et ce sera la plus mouvementée. On y jouera tous les soirs, ou peu s'en faut; lundi, mardi, mercredi, jeudi, probablement vendredi, samedi et enfin dimanche.

Voici à peu près le programme de cette étonnante semaine: ce soir, *Lakmé*, deuxième représentation—espérons que ce ne sera pas la dernière—au bénéfice d'un artiste extrêmement utile; au bénéfice de M. Florentin, le régisseur général.

Distribution: Gerald, MM. Gluck; Nicolanta, Hourdin; Frederic, Dethurens; Hadji, Coutellier; un bypaie, Pourailllé. Lakmé, Mmes Jan Boyer; Mathka, Nazat; Mme Benson, Urbain; Miss Rose, Bondues; Miss Ellen, Lea Sainti, etc.

Grande marche et grand ballet.

Demain dimanche, en matinée, la dernière représentation de *Sigurd*, avec MM. Raynaud, Chauvreau, Malzac et Dethurens; et Mmes Schweyer-Lematte, Bondues et Mounier et les deux grands ballets que chacun connait.

Le soir, *La Fille de Mme Angot*, au bénéfice d'une des plus sympathiques du théâtre, de Mme Nazat—excellente chanteuse, excellente comédienne; une des meilleures dugazons que nous ayons eues depuis bien longtemps.

Clairette, Mme Nazat; Lange, Mlle Léa Sainti; Ange Pitou, M. Coutellier; Pomponnet, M. Rouvière; Larivaudière, M. Jouanne; Louchard, M. Duvivier; Trenitz, M. Roche.

C'est Mme Urbain qui est chargée de chanter la chanson de la Mère Angot. Nous lui prédisons un grand succès. Toute la troupe chantante et parlante paraîtra dans cette représentation.

Après-demain, lundi, au bénéfice de Mlle Bondues, une des favorites de notre parterre; excellente chanteuse légère, très dramatique à ses heures, une débutante qui joue et chante, comme une artiste qui a dix ans de scène—*Faust*. La bénéficiaire remplira le rôle de Marguerite, qui va aussi bien à sa voix qu'à son tempérament d'artiste.

Le lendemain ou le surlendemain, bénéfice de Mme Lematte, la première chanteuse de la troupe de grand opéra, dont nous n'avons plus à faire l'éloge. A cette occasion *Norma*, avec le concours de Mme Jan Boyer—Adalgise et de M. Raynaud—Pollion. Il est aussi question pour vendredi, de la première d'*Esclarmonde*—un véritable événement. Nous ne connaissons pas la distribution des rôles.

Tout ce que nous savons de cette œuvre, c'est que c'est la meilleure inspiration de Massenet, un des grands succès de l'Opéra Comique de Paris et de Bruxelles.

Enfin, il est fortement question du *Grand Mogol*, dimanche prochain, pour le bénéfice de M. Jouanne. On ne pouvait mieux clore cette excellente saison théâtrale.

Grand Opera House.

Les représentations de *A Fair Rebel* touchent à leur fin. Aussi les retardataires s'empressent-ils d'aller applaudir cette pièce militaire et patriotique, qui, tous les soirs, attire la foule au théâtre de la rue du Canal.

L'engagement de cette troupe aura été la plus heureuse inspiration de M. Greenwald, le propriétaire du Grand Opera House.

Académie de Musique.

Bien d'amusant comme la pièce intitulée: *Tar and Tartar*. Excellente bouffonnerie; troupe très bien composée, qui sait faire ressortir toutes les finesses de la pièce.

Plus fréquenté que jamais, l'Académie de Musique, le plus populaire de nos théâtres.

Théâtre St-Charles.

Il n'est question, parmi les amateurs de théâtres américains, que des prodiges accomplis chaque soir, au théâtre St-Charles par le prof. Carpenter, le roi des magnétiseurs, un des plus habiles adeptes qu'ait jamais eus le mesmérisme. Tous les soirs, salle comble, au théâtre St-Charles, pour assister aux merveilles qu'il accomplit.

Dans le préau d'une prison quelconque.

Un condamné politique, apercevant un nouveau détenu à la chevelure soignée, aux yeux pensifs, à l'allure hautaine et distinguée, s'approche de lui et, la main tendue:

—Nous autres, condamnés politiques.... commence-t-il.

Mais l'autre retire sa main, fronce les sourcils et, d'une bouche dédaigneuse:

—Pardon, interrompit il. Je suis ici pour vol!

A la cuisine:

Joseph commente le compte rendu des affaires de Panama, et explique de quelle façon sont conduits les prisonniers devant le juge d'instruction.

Justine, l'interrompant:

—Est-ce possible? Monsieur qui a tant d'équipages à sa disposition.... en être réduit au cabriolet!

Petite définition.

Panama.—Chapeau dont on a fait une veste qui descend jusqu'aux talons.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de ses maîtresses, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 Février 1893. Indications pour la Louisiane: Averses locales, suivi d'un temps clair; vents du nord-est.

Température du 3 février 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	66	17
Midi	72	20
3 P. M.	68	18
6 P. M.	66	17

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—William Robinson à Mlle Mamie Lawson; Walter H. Cook à Mlle Marie L. Aldigé; John N. Reinhardt à Mlle Mary Costella; John F. Spelman à Mlle Carrie Peterson; Cornelius Desabugue à Mlle Mary Cripps; George J. H. Beck à Mlle S. Huber.

NAISSANCES.—Mmes Henry Peyroux, une fille; Allie Atkinson, une fille; Arthur J. Pierce, une fille; Louis M. Bourgeois, J., un garçon; Arthur Gondoh, un garçon; Edward O. Moss, un garçon; Michael D. Antonio, un garçon.

DÉCÈS—Veuve Margaret Jackson, 74 ans, au Shakespeare Almshouse; DeWitt Stewart, 23 ans, 254 rue Commune; George Marx, 8 jours, coin St-Philippe et le Bayou St Jean; Veuve Anna Payne, 68 ans, 61 rue Austerlitz; Veuve Clémentine Dupuy, 73 ans, 281 rue Kerlerec; Mme M. Heymann, 28 ans, 172 rue Laurel; Nicholas J. Lacey, 9 ans 43 1 2 rue Joséphine; John Rodge, 2 ans, 187 rue Locust.

Cour Civile de District.—Les successions de Thos Gernon, J. Cole, J. Comiskey et J. P. Hornor sont ouvertes.

Ellen Carmody et Marie T. Hall demandent l'émancipation.

E. E. Sweeney fait cession de biens.—Actif $6,923 55. Passif $4,921 50.

J. H. Fredericks contre la Compagnie de l'Illinois Central, en $10,000 de dommages.

A. Mackie contre W. R. Taylor, pour $373 53.

H. Colville Steam Pump Co., contre la Brasserie d'Alger, pour $718 08.

Dr J. Rigney contre le Dr Morette, en $5,000 de dommages pour diffamation. Jugement en faveur du demandeur pour $500.

Mme Marguerite Lowenstein contre la N. O. and N. E. R. R. Co., en $10,000 de dommages.

Cour Criminelle.—Section A.—J. Frank, larcin, 6 mois.

Section B.

J. Tyler, larcin, 2 ans.

W. Lewis, attaque, $50 ou 4 mois.

Violation de la loi du dimanche—J. M. Sénac, J. Goirino, L. Beneditto, L. Piant, G. Mority, G. M. Gera.

E. W. Wilson, Geo. Heffman, Jake Braun, Joe. Vigo, accusés de violation de la loi du dimanche, ont nié leur culpabilité.

L'affaire F. Frisch a été remise à demain. Frisch est accusé de détournement.

Mort de M. W. F. Goldthwaite.—La mort aussi subite qu'inattendue de M. Goldthwaite, le propriétaire si populaire de la librairie située au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, a causé hier une pénible surprise aux nombreux amis qu'il comptait en ville.

Excellent homme, bon citoyen, commerçant honorable, M. Goldthwaite était aimé et respecté de tous ceux qui avaient le plaisir de le connaître.

Natif d'Augusta, Maine, il habitait depuis cinquante ans la Nouvelle-Orléans où il a été libraire pendant quarante-trois ans.

Il avait toujours eu une grande passion pour les livres, et avant d'entrer dans le commerce, il était resté longtemps dans l'enseignement. Homme instruit, M. Goldthwaite avait obtenu son diplôme de maître-ès-arts, en 1840, et il débuta dans la vie par l'enseignement de la Littérature à l'Institut d'Eufola, en 1841.

Il fut successivement professeur à l'académie de Lowdesboro, en 1842, et à celle de Bellongan, en 1843.

De 1844 à 1846, il fut professeur d'Anglais, de Grec et de Latin au Collège Jefferson, et lorsqu'il quitta celui-ci, il devint agent d'exportation. Trois ans plus tard, en 1849, il ouvrit sa librairie qui était toujours pourvue d'une grande variété de livres de choix et dans laquelle on était certain de trouver les derniers ouvrages parus, ce qui lui a valu sa grande vogue.

Le défunt laisse un fils, M. T. E. Goldthwaite, et une fille, Mme Jose Delgado.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à 4 heures, du No 236 de la rue du Bayou.

Iron shutter opener.—Plusieurs fois des mécanismes divers pour l'ouverture des volets en fer ont été présentés au Conseil afin que celui-ci obligeât les propriétaires d'immeubles fermés avec ces volets, à y appliquer ce système destiné à permettre aux pompiers de les ouvrir facilement du dehors, en cas d'incendie.

Jamais le consul n'a jugé nécessaire de s'occuper sérieusement de cette question, mais, aujourd'hui qu'il y est forcé par la législature, il va être obligé de se prononcer entre trois systèmes qui lui seront soumis.

Le système Guérin que tout le monde connait; le système Turgean dont nous avons parlé il y a deux ou trois jours et qui devient impraticable dans le cas où l'incendie ayant déjà pris de grande proportions a chauffé les volets, enfin un troisième système, le meilleur à notre avis, qui vient de surgir au dernier moment et qui a été inventé par un homme du métier, le pompier, Louis Pujol de la Compagnie No 4, qui s'est signalé par sa bravoure pendant l'incendie de la salle Grunewald.

Il s'agit d'une barre qui, insérée dans le volet, fait levier. L'extrémité extérieure est munie d'une chaîne, l'extrémité opposée d'une clavette mobile, restant toujours perpendiculaire au-dessus de la mortaise du volet.

Pour ouvrir, on tire la chaîne et la clavette qui retient le volet se soulève; pour refermer du dehors, ce qui est un grand avantage s'il n'y a pas d'incendie à l'étage qui a été ouvert, on pousse les volets et la clavette retombe dans la mortaise lorsqu'on laisse aller la chaîne.

Les plans et modèles ont été soumis au comité d'éclairage et d'incendie.

Le système Pujol va être appliqué à une fenêtre de la rue du Canal et il sera mis à l'essai la semaine prochaine, ainsi du reste que les deux autres, afin que le comité du conseil puisse choisir celui qui lui paraîtra le plus pratique.

Affaires municipales.—Le Conseil de Ville ayant voté dernièrement $17,500 pour payer les frais du nouveau cadastre de la Nouvelle-Orléans, M. S. D. Peters, ingénieur civil, a adressé au maire une protestation contre semblable mesure, parce qu'il est d'avis que c'est un gaspillage de fonds inutile, vu qu'on a retrouvé dans les archives, à Washington, une carte topographique, hydrographique et trigonométrique de la Nouvelle-Orléans, dressée par le Coast Survey.

Ce fait avait déjà été porté à la connaissance du Conseil qui l'a ignoré volontairement.

Vols.—A. Washington et Randall Solid, deux nègres, ont été arrêtés pour vol d'un lot de mouchoirs de soie chez Richardson Williams & Co., coin Commune et Magasins. Tous deux ont avoué que depuis plusieurs années ils visitaient régulièrement ce magasin. Ils ont toutefois refusé de dire où ils ont vendu le produit de leurs vols.

—On est entré la nuit dernière dans l'épicerie de M. E. Delaup, coin Savage street et Grande Route St Jean et on lui a volé un revolver de $12.

—On a volé la nuit dernière chez le Dr A. S. Weiss, coin Calliope et St-Charles, un jeu de harnais.

—Chez M. Nich. Kuntz, boulanger, au No 855 de la rue Dauphine, on a volé dans une chambre une somme de $15. Mme Kuntz s'est réveillée et a demandé à la personne qu'elle entendait dans sa chambre qui elle était. Ne recevant pas de réponse, elle a appelé au secours et son mari qui était dans la cour est arrivé au moment où le voleur, un nègre, s'enfuyait, ayant sous le bras la boîte contenant l'argent. Il lui a vainement donné la chasse.

Rixe.—Hier matin deux employés de la raffinerie des planteurs, qui s'amusaient à s'éclabousser avec de l'eau, ont fini par se fâcher et se battre. L'un, nommé Chas Denis, a reçu un coup de couteau de Wm Crois, son adversaire, qui a cherché à s'enfuir, mais tous deux ont été arrêtés.

Mesure faite.—On a trouvé hier matin sur la propriété de M. Louis Bouthe, coin Flood et N. Peters, le cadavre d'un nègre gardien de nuit, nommé G. Hyppolite. Le coroner a déclaré qu'il avait succombé à l'abus des boissons alcooliques.

—Hier matin à 2 heures, une rixe a eu lieu coin St-Patrice et Première, entre deux nègres, W. Dellebon et H. Smith. Celui-ci a été blessé à coups de couteau à l'épaule gauche et au poignet droit avec un rasoir.

Depuis qu'il est devenu chauve, le banquier X.... a un front énorme qui fait le plus bizarre effet au-dessus de sa toute petite figure ratatinée.

—Regardez-le donc, disait, hier un boursier. Le dôme des Invalides sur un entresol.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

L'Affaire du Canal de Panama

Paris, 3 février—La nouvelle enquête instituée par M. Franqueville, a révélé que les 104 députés dont il est fait mention dans les documents Arton, sont impliqués dans le scandale. Leur culpabilité a été mieux établie encore par la saisie de certains papiers opérée ces jours derniers.

Protestation contre le transfert de matériel à la Panama Co.

Panama, 3 février—P. Degrèze, représentant de la Panama Canal Co. dans l'Isthme, a reçu avis de la protestation du gouvernement de Colombie contre le transfert de matériel à la Panama Railway Co.

Dans cette protestation le gouvernement annonce qu'il refusera de prendre en considération toute nouvelle demande de prolongation de la concession jusqu'à ce que le liquidateur rentre en possession des locomotives, wagons, etc., et donne des explications au sujet de certaines transactions.

L'Eglise et l'Etat.

Paris 3 février—Le Cardinal Thomas, archevêque de Rouen et le Cardinal Magnon, archevêque de Tours, ont été reçus hier à l'Elysée par le Président Carnot, auquel ils ont donné l'assurance qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour aider le gouvernement de la République, et que les prêtres et les évêques ne demandent qu'à se conformer aux ordres qu'ils ont reçus du Pape.

Le président Carnot les a félicités d'approuver les vues du Pape à l'égard de la République, ajoutant qu'il était persuadé que l'influence de l'église pouvait beaucoup pour la conservation à la France de ses présentes institutions.

L'annexion de Hawaii.

L'opinion de l'Angleterre à ce sujet.

Londres, 3 février—Le baron de Worms, conservateur, que l'on considère comme bien informé sur les vues des membres de son parti, particulièrement au sujet de la politique étrangère, qui lui est très familière, a dit qu'il s'attendait depuis longtemps aux troubles qui viennent d'éclater à Honolulu. Il n'approuve pas le projet d'annexion de Hawaii par les Etats Unis.

Ceux-ci, dit-il, n'ont pas le droit d'annexer à leur territoire un pays qui en est éloigné de milliers de milles. Il est plutôt partisan d'un double protectorat comme celui qui a été établi sur Samoa. En cas d'annexion, l'Angleterre et l'Allemagne ne resteraient pas inactives.

Boston, 3 février—M. Stephen Phillips, de Salem, ex-avocat général à Hawaii sous le gouvernement du roi Kamehameha, est un chaud partisan de l'annexion et dit que, selon toute apparence, le petit royaume ne tardera pas à être absorbé par les Etats Unis.

Arrivée des délégués hawaïens à Washington.

Washington, 3 février—Les délégués chargés par le gouvernement de Hawaii de soumettre aux Etats Unis la proposition d'annexion sont arrivés cet après-midi à Washington. Ils ont été reçus à la gare par le Dr Mott Smith qui avait reçu par la poste, du Président Dolen, du nouveau gouvernement, sa commission de représentant de Hawaii à Washington sous le nouveau régime.

Les délégués se sont immédiatement rendus à l'hôtel où ils ont passé la soirée, étant arrivés à une heure trop avancée de la journée pour pouvoir rendre visite aux fonctionnaires du gouvernement.

Ils ont reçu plusieurs reporters auxquels ils ont parlé longuement de leur mission.

Ils ont apporté avec eux des journaux Hawaïens du 18 janvier, contenant un compte-rendu détaillé de la révolution.

La proposition que nous comptons faire, a dit M. Castle, est à peu près identique à celle que contient la proclamation du gouvernement provisoire, ainsi conçue, relativement à l'annexion:

"Les conditions de l'annexion seront fixées par les Etats-Unis. Il n'y a qu'une chose que nous désirons surtout voir insérer dans le contrat quel qu'il soit, c'est la *restriction du suffrage universel*, que nous consentons à obtenir même au prix de notre propre droit de vote.

Il nous semble que la forme de gouvernement du District de Colombie est celle qui conviendrait le mieux aux îles Sandwich.

Nous ne voulons pas du gouvernement territorial ou la Législature est élue par les suffrages de la population entière.

M. Castle, un des délégués, a dit que la cause de la révolution avait été le vote d'un bill autorisant la création d'une loterie et d'un autre relatif à l'importation de l'opium par cette compagnie.

Celle-ci, qui probablement n'était autre que la Loterie de la Louisiane, devait obtenir ses privilèges pour une période de vingt-cinq ans. M. Castle a dit que les délégués séjourneraient à Washington jusqu'à ce que leur but soit rempli ou leur offre rejetée.

Ils seront reçus au département d'Etat demain matin à 10 heures.

La reine Kaiulokalani.

Vienne, 3 février—Le *Tagblatt* publie une conversation avec un parent de la reine de Hawaï, Kliuiokalani. Ce parent dit que la reine avait souvent protesté contre la cruauté des planteurs américains envers les natifs.

Elle attribue la révolution à l'influence des américains, qui ont empêché le mariage de la princesse Kailami avec un membre de la famille royale d'Angleterre et ont essayé de la faire marier avec un Américain, parce qu'ils redoutaient que l'influence anglaise y gagnât.

Le scandale italien.

Rome, 3 février—Les révélations de Signor Tonlonga, le directeur de la banque de Rome, au sujet de la culpabilité de Giolotti, Di Rudini et Crispi, ont décidé les députés à se montrer favorables à l'enquête.

A l'ouverture de la Chambre, lecture a été donnée d'une lettre de M. Crispi qui affirme n'avoir jamais eu entre les mains une lire de la Banque de Rome. Il a défendu aussi les fonctionnaires de son administration.

La séance de la Chambre a été très orageuse pendant la discussion de la nécessité du choix d'une commission d'enquête. Les députés ont fini par autoriser les poursuites contre leur collègue Zerbi.

Un mariage romanesque.

Milan, Tenn., 3 février—Au commencement de l'été de 1891, Mlle Kate Eckstein, une charmante jeune fille de Brooklyn, New York, alla visiter des parents à Trenton. Sa beauté fit sensation dans la société et bientôt ses admirateurs ne se comptaient plus.

Un jour, elle fit la rencontre d'un nommé William Skiles. Ils se virent et s'aimèrent, et peu de temps après, ils étaient fiancés, mais avant longtemps, les visites de Skiles devinrent plus rares, la flamme des premiers temps s'éteignait peu à peu, et finalement, Mlle Eckstein ne le voyant plus, institua contre lui des poursuites en $100,000 de dommages pour n'avoir pas tenu sa promesse de mariage.

Ce procès fit sensation, mais jeudi dernier les poursuites ont été retirées à la requête de la jeune fille, et l'on apprit que celle-ci allait épouser M. L. Moody, de Trenton. Quelques heures avant la cérémonie, Elle recevait avis de M. Moody qu'il ne pouvait pas se marier. Il a quitté la ville, mais il y est rentré hier, et après s'être réconcilié avec M. Moody, la fiancée si souvent désappointée a été enfin mariée.

Les Indiens au Mexique.

Mexico, 3 février—On a reçu au ministère de la guerre des dépêches des autorités fédérales et militaires de la Sonora, annonçant que les Indiens Navajos se livrent à des déprédations dans le nord de cet Etat et que les colons de la vallée de la Sierra Nevada ont été victimes de nombreux outrages. Les Yaquis et les Mayos se préparent à prêter main forte aux Navajos, et on redoute les conséquences de cette détermination. Le gouvernement a envoyé sur les lieux les troupes dont il pouvait disposer, leur ordonnant de refouler les indiens dans leur territoire.

Les Yaquis sont très bien armés et si résolus, que le gouvernement a abandonné pour le moment tout espoir de les soumettre par des moyens pacifiques.

INCENDIE.
Une famille périt par l'asphyxie.

New York, 3 février—Dans un incendie dont l'origine est assez mystérieuse, et qui a pris ce matin à 4 heures, au No 137 de la rue Orchard, maison à six étages, une famille composée de trois personnes a péri.

Ce sont, M. M. Cohen, sa femme et leur petite fille. Trois autres personnes ont été blessées ou brûlées. Les membres de la famille Cohen ont été après l'extinction de l'incendie, trouvés enfermés dans un appartement où ils avaient été asphyxiés par la fumée et la chaleur. On prétend que le feu a été mis par un incendiaire.

Le typhus à New-York.

New York, 3 février—La liste des victimes du typhus augmente en dépit des efforts des membres du bureau de santé. Il y a eu 4 décès à North Brothers' Island et 6 nouveaux cas.

Un jugement sur les Italiens des Etats-Unis.

New York, 3 février—La colonie Italienne est furieuse contre W. T. Griffin, consul des Etats-Unis à Limoges, France, qui au cours d'un interrogatoire qu'il a subi le 20 décembre, devant la commission d'enquête sur l'immigration, a dit que les Italiens des Etats-Unis avaient tous appartenu à la société de la *Mala Vita* et autres associations secrètes.

Il a ajouté qu'il n'avait pas de mal à dire des Italiens des provinces du Nord qui sont en petit nombre aux Etats-Unis, mais ceux du Sud sont de tels mauvais sujets qu'on ne veut plus d'eux en Italie. Il va être tenu ici par les Italiens un meeting au cours duquel ils exprimeront leur indignation.

Explosion dans une fonderie.

Worcester, Mass., 3 février—Une explosion qui a blessé grièvement 14 ouvriers, a eu lieu en ville à la fonderie Star.

Le travail de la journée étant fini, les mouleurs étaient retournés chez eux, laissant aux autres ouvriers le soin de vider les cuves, mais le métal en fusion ayant touché le sol humide, il en est résulté une explosion qui a démoli l'immeuble et blessé les ouvriers.

Collision.

Woonsocket, R. I., 3 février—Hier matin à 6 heures, l'express de Washington et le Norwich Boat se sont rencontrés à la station de East Douglas, Mass., par suite d'un épais brouillard qui empêchait les mécaniciens de voir à distance. Une femme a été tuée et plusieurs autres voyageurs ont été blessés.

Un lézard que l'on classait parmi les animaux préhistoriques retrouvé en Amérique.

Tucson, Arizona, 3 février—M. Lagrange, un géologue de Paris, qui se livre à des recherches scientifiques dans la Vallée de Santa Cruz vient d'y faire l'étonnante découverte d'un lézard vivant à 2 pattes dont on n'avait trouvé jusqu'ici l'espèce qu'à l'état fossile dans la couche Silurienne.

Cet animal ne diffère, de ses ancêtres, que par la taille, étant beaucoup plus petit. Par la conformation la créature préhistorique ressemble en tout points à l'animal contemporain.

Pourquoi le peuple se fait justice.

Salt Lake City, Utah, 3 février—Une dépêche spéciale adressée de Fort Duchesne, à la *Tribune*, dit que dimanche dernier, cinq hoodlums de 16 à 23 ans, se sont rendus chez Ephraim Packs, à un mille de Vernal et ne trouvant personne dans la maison que sa petite fille âgée de 14 ans et un petit garçon de 12 ans, ils ont emporté celui-ci pieds et poings liés dans la cour et ont à tour de rôle outragé sa sœur.

Le lendemain, ils ont comparu devant le juge Camp, qui après avoir entendu le récit des faits a condamné deux des coupables à $5 d'amende chacun, un autre à $10, le quatrième à $15 et le plus âgé à $25.

L'indignation causée par ce jugement ridicule, est très grande et la population parle de faire justice elle-même.

Morts de froid.

Topeka, Kans., 3 février—La récente vague froide a eu de plus terribles résultats qu'on ne le croyait. James Mitchell, sa femme et son enfant, ont été trouvés inanimés ce matin dans leur habitation, une maison en bois en mauvais état, située à 7 milles de la ville. Ils étaient morts de froid.

Les voisins ne les avant pas vu sortir comme de coutume pour aller donner à manger à leurs bestiaux, se sont décidés à pénétrer chez eux et ont découvert les trois cadavres.

Les Indiens en Bolivie.

Valparaiso, 3 février—On annonce de Bolivie que les Indiens de la province de Santa Cruz, fatigués d'être vendus comme esclaves, sont prêts à se soulever et à dévaster les villages de cette province.

Balles de coton reçues dans les divers ports américains.

New York, 3 février—Voici le total des balles de coton reçues dans les divers ports des Etats-Unis depuis le 1er septembre 1892:

Galveston 90,487, Nouvelle-Orléans 1,201,834, Mobile 156,199, Savannah 640,153, Charleston 207,464, Wilmington 151,782, Norfolk 205,063, Baltimore 40,493, New-York 82,475, Boston 61,757, Newport News 12,084, Philadelphie 28,743, West Point (Vie) 173,129, Brunswick 77,555, Velasco 18,686, Pensacola 7,610. Total, 4,033,673.

NOUVELLES DIVERSES.

Bruxelles, 3 février—La comtesse Marie de Flandre sœur du roi Charles de Roumanie a été victime du vol d'un coffret de bijoux qui en contenait pour une forte somme.

Vienne, 3 février—Anatole Durver le clown parisien, a été arrêté à Wiersborow, Pologne Russe, pour avoir introduit sur ce territoire des brochures nihilistes imprimées en France.

Tahlequah, I T., 3 février—Deux détenus de la prison Cherokee ayant essayé de désarmer un gardien, celui-ci a tiré sur eux, blessant l'un grièvement et tuant l'autre.

Paris, 3 février—On a annulé le décret d'expulsion de France de la prétendue marquise de Fleury et de la comtesse de Bussy, que l'on supposait avoir servi d'intermédiaires entre Cornelius Herz et autres personnages dans l'affaire de Panama.

La nouvelle de la révolution à Hawaii a été confirmée par la réception au ministère de la marine, de deux dépêches, l'une de l'ambassadeur Stevens à Honolulu, l'autre du commandant du *Boston*.

L'esprit d'antrefois.

Saint-Amant, le poète, se trouvait, un jour, dans une compagnie, avec un homme qui avait les cheveux noirs et la barbe blanche.

Comme cette différence paraissait assez bizarre, et que chacun en demandait la raison, Saint-Amant se tourne vers cet homme:

—Apparemment, monsieur, lui dit-il vous avez plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

A la Bourse:

Un financier veut faire faire un marché à un client qui résiste:

—L'affaire est sûre. Croyez bien, cher monsieur, que je veux prendre vos intérêts.

—Et même mon capital, murmure le client entre ses dents.

Un bohème se trouve, par suite de circonstances extraordinaires, avoir à toucher cent sous.

Il saisit la pièce d'argent de ses doigts engourdis par le froid, et la serrant dans sa main:

—On a beau dire, murmure-t il, c'est pas chaud tout de même, la braise.

Dictionnaire de Charenton:

Accident de voiture.—Une des consolations du pauvre.

Petit dictionnaire fantaisiste:

Fous de cour.—Gâteaux des rois.

Bout de dialogue:

—Riche, lui! allons donc, il portait des cols de celluloid.

—Justement. C'est par le celluloid qu'on commence, et la cellule.... à Mazas, qu'on finit.

Les drôleries de la célébrité.

A la vitre d'un coiffeur de la rue du Bac, on lit cette mention:

SPECIALITE DE BRESSANT.

Et voilà par quoi un artiste se survit! Par une coupe de cheveux.

Les amabilités mondaines:

Un gommeux, la bouche en cœur, aborde une danseuse de ses amies.

—Ah! madame, vous êtes ravissante, ce soir, ravissante.... Vraiment vous êtes comme moi, vous ne pouvez vous décider à vieillir.

—Mille grâces, monsieur, mais je ne saurais prétendre à me conserver comme vous; cornichon est du masculin.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73....CHARTRES......73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5:35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation ...10:00am	Baton Rouge accommodation ...3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Ocean Acc.9:00 am	No 2 Fast Ex..10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc..3:45 pm
No 5 Fast Mail 7:15pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Fast Mail 8:10am	No 2 Fast Mail 6:00pm
No 3 Chic. Lim 8:00pm	No 4 Chic. Lim 11:30am
No 25 Local Mail and Express....7:05pm	No 26 Local Mail and Express....7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex.....7:00 pm	Calif'na Ex.....8:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex. 6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St Louis 8:30pm
Local.........10:05am	Local.........3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Alexandria Lo'l 5:50pm	Alexandria Lo'l 7:45am
San Antonio...6:45pm	San Antonio...6:00pm
California Ex. 10:55am	California Ex....9:45am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited..9 30 am	No 2 Limited..7 20 pm
No 5 Fast Line 8.00 am	No 6 Fast Line 3:30 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD.

Dimanche.

No 9.........7:00 pm	No 10.........8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7.........8:30 am	No 8.........4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache..7:00am
....4:15 pm	....5:00 pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach...7:00 am
....4:15 pm	....5:00pm

Dimanche.

Pte la Hache...9:25 am	Pte-la Hache..7:15 am
....7:00 pm	....4:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach...5:00 am
....7:00pm	....7:15 am
	....5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger.........9:00 am	Alger.........4:20 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger.........5:45 pm	Alger.........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger.........7:05 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS

Forecast for February.—Stormy weather will probably prevail off the American coast and over the Atlantic generally north of the 35th parallel where fresh to strong gales, principally from the westward, will be encountered about once a week. Northers will occur less frequently in the Gulf of Mexico but may still be of great violence. Icebergs and field ice may be encountered off Newfoundland and over the Grand Banks although the ice season thus far has been very backward. The regions of frequent fog as indicated on the chart are over the Grand Banks and Georges Shoal.

Review of January.—The weather on the North Atlantic this month has not been abnormally severe, and the eastern part of the ocean, especially, has been unusually free from storms. The storm off Hatteras on the 20 moved rapidly along a track about ENE and became central on the 22d about lat. 40° 30' N, lon 30° 15' W., with greatly increased energy as illustrated by the small weather map herewith. At this time the isobar of 29 70 extended from Nova Scotia to a point 150 miles south of the Azores, to Portugal, to Ireland to the southern part of Greenland and back to the mouth of the St. Lawrence River, throughout a great part of this region the wind blew a gale; hurricane, and at the center the corrected barometric pressure was as low as 27.75. The storm recurved toward Newfoundland on the 23d and 24th, and back again to the NE on the 25th, thus practically occupying the northern part of the Atlantic for fully four days and leaving a secondary over Newfoundland that caused heavy weather for three days more.

A feeble depression that reached the Atlantic from Florida on Dec. 26th developed increased energy off Hatteras on the 27th with wind force as high as 11 and pressure as low as 29 40. Thence it moved NE. and then E, passing north of Bermuda and toward the Azores, where it appears to have united on Jan. 1st with another storm that originated about lat 44°, lon 41°, on Dec 29th. On the 2d it moved north of the Azores with wind forces of 10 and 11 and barometer readings as low as 29 23. It remained west of the channel about a week before it died away.

Six storms reached the Atlantic from the American continent during January—on the 4th, off Labrador, on the 8th, off the Chesapeake, on the 10th, off Boston, on the 15th off Nantucket, on the 19th below Hatteras and on the 26th, off Halifax.

The storm that reached Labrador on the 4th caused fresh to strong SE gales along the coast as it crossed the Ohio and St Lawrence valleys on the 2d and 3d. The evening of the 3d the barometer was 29 50 at Father Point, wind West velocity 40 miles an hour.

On Jan 10th a storm of considerable severity passed eastward over Massachusetts Bay, with pressures as low as 29 10 and wind force of 10 and recurved sharply to the north, the pressure falling to 28.88 at Father Point that evening. Thence it moved due east over the Strait of Belle Isle and then north toward Greenland. On the 11th westerly gales of force 11 reached almost as far south as Bermuda.

The depression that passed eastward over Nantucket on the 15th was central over the Gulf of St Lawrence on the 16th, with pressure 29 60 and westerly gales of force 7 and 8. Thence it moved NE beyond the region of observation.

On Jan 19th a depression that crossed the Gulf of Mexico on the 18th reached the Atlantic off Savannah and became central the following day about 100 miles SE from Sable Island, with readings as low as 28 76 and wind force of 12. Thence it moved west of north over the Gulf of St Lawrence.

But little fog has been reported thus far. One iceberg was sighted on the 5th in 47° 25' N. 48 34 W. and another on the 18th, in 48° N., 48° W.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

SAMEDI, 4 FEVRIER 1893

Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST, 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, 5 p m
Rivière Rouge—VALLEY QUEEN, 5 p m
Bayou Sara—STELLA WILDS, 5 p m
Ohio River—J. P. JACKSON et barges, à 12 m

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 3 FEVRIER 1893

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship am El Paso, Gardner, New York.
Steamship am Aransas, Maxson, Key West, via Port Tampa et Punta Gorda.
Steamship ang Pendarvis, Richards, Hull, Ang. via Norfolk, Va.

ARRIVÉS.

Steamship am El Dorado, Byrne, New York.
Steamship ang Beeswing, Russell, Cardiffe, via Havane.
Steamship am Harlan, Otis, Bluefields.
Steamship ang Dunsley, Milburn, Cardiffe, via St-Vincent Cape de Verde.

BATEAUX A VAPEUR.

Gamma, Woods, Bayou Terrebonne, avec 2 barges.
G W Sentell, Blanchard, St Mary's Crevasse.
Neptune, Bolton, Bas du Fleuve.
Anna B Adams, Delahoussaye, Thibodaux.
Garland, Hamilton, McCar's Landing.
Valley Queen, Rea, Shreveport.
Lougre Kentucky, ——, Golden Ranche.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.	
Steamship El Sud, Higgins	parti 2 fév
Steamship El Sol, Mason	parti 31 janv
Steamship El Dorado, Byrne	parti 28 janv
Steamship Knickerbocker, Halsey	parti 28 janv
Steamship Largo Bay, McGregor	parti 28 janv
LIVERPOOL.	
Steamship Astronomer, Wallace	parti 30 janv
Steamship Louisianian	parti 28 janv
Steamship Electrician, James	parti 26 janv
Steamship Yucatan, Highton	parti 18 janv
Steamship Orion, Lang	parti 14 janv
Steamship Costa Rican, Alexander	parti 12 janv
Steamship Governor, Jackson	parti 7 janv
Steamship Engineer, Wood	parti 29 déc
Steamship Cuban, Coward	parti 17 déc
Barque Glen Grant, England	partie 8 nov
Barque Ossuna, Shand	partie 17 nov
LONDRES.	
Steamship Loango	parti 19 janv
ANVERS.	
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	parti 31 déc
BORDEAUX.	
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	parti 9 janv
GENES.	
Steamship Duke of York	parti 21 janv
Barque Concettina, Crescuolo	partie 1er nov
Barque Unione, Galatola	partie 20 oct
BREMERHAVEN.	
Navire Stephan, Kohlman	parti 3 déc
BAHIA.	
Barque Melanese, Trivold	partie 28 déc
SWANSEA.	
Steamship Amethyst, Kramer	parti 17 janv
PALERME.	
Steamship North Erin, Williams	parti 14 janv
WATERFORD.	
Barque Consiglia Galatola	partie 28 nov
LAS PALMAS.	
Steamship Thornton, Teasdale	parti 18 janv
RIO DE JANEIRO.	
Barque Agnes, Soares	partie 19 déc

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination.	Mouillage
STEAMERS.		
Alava	Havre	4e dist. 40
Abana	Brême	4e dist. 43
Brelfond	Bocas del Toro	1er dist. 15
Beeswing		Point
Ciudad de Barcelona	Barcelone	1er dist. 31
Comeasia	Havre	rue 1re
Chantrey	Liverpool	1er dist. 21
Ciloroaum	Anvers	rue 3e
Dessa	Brême	4e dist. 43
Darien	Havre	1er dist. 39
El Mar	New York	Alger
Epworth	U K or Continent	Elevator
Excelsior	New York	Alger
Efficient	Gênes	1er dist. 31
European	Brême	1er dist. 21
Floridian	Liverpool	1er dist. 37
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Glendower	Rotterdam	rue 5e
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 31
Hugo	Liverpool	Westwego
Inchlonga	Hambourg	Gretna
Jos. Oteri, Jr	Bocas del Toro	1er dist. 15
Kaffir Prince	Gênes	rue 4e
Leonora	Liverpool	3e dist. 27
Markomannia	Hambourg	4e dist. 27
Naples		Elevator
Nigretia	Havre et Londres	4e dist. 48
Norse King	Brême	4e dist. 40
Prakfield	Havre	Gretna
Professor Morse	Honduras	1er dist. 14
Peveril	Havre	4e dist. 44
Red Sea	Havre	4e dist. 44
Rover	Ruatan	1er dist. 14
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Samoa	Liverpool	rue 6e
S Oteri	Laid up	1er dist. 15
Thos Melville	Galveston	1er dist. 13
Tregenna	U K or Continent	Elevator
Vera Cruz	Mexico	Alger
Whitney	Havane	Alger
Washington	Bocas del Toro	Gretna
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
NAVIRES.		
Roland	Russie	rue 2e
Sirius	Russie	rue 2e
BARQUES.		
Arcangelo Padre		3e dist. 26
Duisburg	Dublin	Point
Nanny	Oporto	rue 2e
Pippo	Portugal	rue 1re
Restituta Madre	Lisbonne	1er dist. 32
GOELETTES.		
Anna E Kranz	Pensacola	1er dist. 14
Clara A Buckman	Havane	rue 6e
C W Jones	Grand Caillou	2e dist. 7
E J Pendleton	Boston	1er dist. 15
Hattie G McBuck	Coatzacoalcas	3e dist. 31
Robt Ruff		6e dist
Santo Oteri	Ruatan	1er dist. 12

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Domaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
317 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
413 Dauphine et Indépendance.
414 Station des cars, Pologne.
415 Casernes des Etats Unis

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,987—Division C.—D. M. Valeton vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire D. M. Valeton, soit convoquée et tenue pardevant E. Bouny, notaire public, en son étude, No 29 rue Royale, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de terminer sur la dite application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f au 15 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,908, Division D.—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commençant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M.; et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 27 fév.

Succession de Mary Stroesenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 37,958—Division D—Attendu que John B Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Stroesenberg, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er fév—1 5 10

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er fév—1 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, stock de commerce, installations, coffre-fort et meubles, deux chevaux, un wagon, etc.

In Re Matt H. Stork vs ses créanciers.
No 37,908 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M., au magasin No 38 rue Poydras, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté 28 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus—
Tout et en particulier le stock de commerce, meubles de bureau, installations, cheval, wagon, et meubles, le tout d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
28 jan—28 29—1 5 fév à date

BANQUES.

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL

Nlle-Orléans, 20 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande	$334,228 80	
Prêts à échéance	885,761 36	
Surtirages, garantis et non garantis	28,791 39—	1,248,781 55
Bons des E.-U.	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	60,625 00	
Autres sécurités	14,729 92—	369,104 92
Meubles et installations		3,978 18
Maison de banque		36,000 00
Autres propriétés foncières		12,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats Unis		3,000 00
Items comptant		188 90
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A.	$78,268 09	
National Park Bank	37,427 66	
Seabord National Bank	53,380 08	
Banque Nationale des Etats-Unis	42,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75 356 49	
Changes étrangers	32,373 65	
Espèces	182,435 50	
Billet legal tender	130,860 00	
Billets de banques nationales	7,390 00	
Monnaie courante fractionnelle	1,227 64	
Chèques pour le Clearing House	140,851 09—	782,640 40
Total		$2,468,233 62

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		122,468 07
Dividendes non payés		2,074 00
Dividende semi annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,507,180 71	
Demande certificats de dépôts	13,357 32	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	288 653 52—	1,809,191 55
Bills payables		37,500 00
Total		$2,468,233 62

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire.
23déc—23 au 5jan

Etat de situation semi-annuel

DE LA

UNION NATIONAL BANK

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes.		$1,485,780 97
Bons des Etats Unis	$50,000 00	
Primes sur les mêmes	6,500 00	
Bons à primes de la Nlle Orléans et autres actions et bonds	314,666 27—	371,166 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorerie des Etats Unis	$2,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	83,253 19	
Comptant	233,096 26	
Chèques pour le clearing house	273,404 55—	810,867 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds-capital		$500,000 00
Fonds de surplus	$150 000 00	
Profits non divisés	13,670 47	163,670 47
Dividende payable le 2 janvier		20,000 00
Circulation		41,100 00
Dû à des déposants et banquiers		1 702 040 21
Dû à des banques étrangères		434 054 75
Ré escomptées		19 389 16
		$2,883,254 59

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Vice président.
A. LABARTHE, Caissier.
3 janv—1f

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31me jour de décembre 1892.

ACTIF

Propriétés foncières		$93,556 00
Bons de ville et autres		104 415 00
Actions		23,746 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$569,788 54	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	1,622,949 09	2,192,737 63
Papiers suspendus évalués à		1 362 94
Prêts sur demande	$1,351,032 27	
Change à vue	101,891 65	
Numéraire, billets des E. U. chèques pour échange du Clearing House	909,343 47	2,362,268 39
Total		$4,971,690 46

PASSIF.

Capital payé	$1 000 000 00
Surplus	300 000 00
Profits non divisés	172 067 38
Dividendes non payés	37,106 00
Dépôts à retirer contre chèques	3,453 942 08
Circulation	8 565 00
Total	$4,971,680 46

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi le trente-unième jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire Public.
1er janv—1f

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 janvier 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières	$144,440 66	
Bons et actions	39,784 62	
Dettes suspendues	53,917 22	
Prêts et escomptes	277,433 88	
Dû par banques et banquiers	5,812 24—	$521,388 62
Prêts sur demande	$343,320 92	
Echange, étranger et local	549,12 38	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	242,944 29—	743,177 59
		$1,264,566 21

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits indivis	79,551 94—	$459,751 94
Dû aux déposants		804,814 27
		$1,264,566 21

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour de janvier 1893.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct, à savoir: $342,944 29.
JH LOMBARD.
EUCLID BORLAND.
ERNEST PRAGST.
PETER TORRE.
1er fév—1f

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecelia Bimesmier, sa femme décédée.

No 37,399.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilôt 38, borné par les rues Magistrat, Warsaw, Havane et Vertu, désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, et mesurent comme suit: Le lot No 10 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, sur 240 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur, le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Magistrat, sur 221 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 10, et 200 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 12, le lot No 12 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur. Les lots 14 et 15 mesurent 32 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16, formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, a 30 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent [illegible] être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 22 fév

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ci inscrits lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de la dite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif et assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux porteurs de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company" comme remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour ceux des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'avoir et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence des magasins ou autres édifices, des meubles meublants des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles produits marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits sur titres et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre possession de la propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300 000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans avec l'assentiment des deux tiers au moins des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger, avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture m'en a été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fév 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,637—Division C—Raffaelo Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaelo Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue afin de nommer des syndics et autres notifications requises par la loi, pardevant Antoine Doriocourt notaire le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que R. E. Pincolaga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire pourvu qu'il ait fourni un cautionnement de deux mille cent dollars ($2,100) comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que B. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
27 déc—27 au 30 janv